

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00224
Numéro SIREN : 786 920 306
Nom ou dénomination : CORA

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 5354

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 644 000 euros
Domaine de Beaubourg - 1, rue du Chenil
CS 30175 CROISSY BEAUBOURG
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
RCS MEAUX 786 920 306

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2019

LA SOUSSIGNEE :

La société DELPAREF, Société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros, dont le siège social est 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 035 421, (« **l'Associé unique** »),

Représentée par Monsieur Adriano SEGANTINI, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 370 217 actions émises par la Société par Actions Simplifiée CORA au capital de 5 644 000 euros (la « **Société** »),

En présence de Monsieur Patrick BONISLAWSKI, Président non associé de la Société, a pris les décisions suivantes:

(....)

- (....)
- Nomination d'un nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

(....)

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président de la Société)

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société, la société DELPAREF, société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros, dont le siège social est situé au 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 035 421 et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au terme des décisions de l'Associé Unique appelées à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019.

La société DELPAREF, représentée par son Président, déclare accepter ces fonctions, et n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Associé Unique décide d'investir le Président des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi à l'Associé Unique et dans la limite de l'objet social et sous réserve d'une décision ultérieure de l'Associé Unique venant limiter ses pouvoirs. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

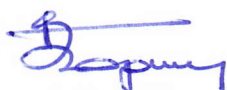
L'Associé Unique décide que la société DELPAREF ne percevra pas de rémunération pour son mandat de Président de la Société et qu'elle aura droit en outre au remboursement sur justification de ses frais de déplacement, de représentation et de missions exceptionnelles occasionnés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

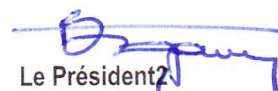
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités

(....)



Pour extrait certifié conforme par
l'Associé Unique
La société DELPAREF,
représentée par son Président,
Monsieur Adriano SEGANTINI.

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président de la Société*



Le Président²

La société DELPAREF,
Représentée par son Président,
Monsieur Adriano SEGANTINI.

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »